

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 Juillet 2023

En l'an 2023, le 5 Juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 29 Juin 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs David Eddy, Delfour Monique, Faure Bernard, Fouinat Catherine, Lafon Thibaut, Landes Claudine, Lohézic Gérard, Pégourié Claude, Rames Patrick.

Absent: Périé Jean-Michel.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Délibération mission SPS
2. Nomination référent déontologue
3. Journal communal
4. Compte rendu réunion publique adressage
5. Questions diverses

Monsieur le maire propose deux points supplémentaires à l'ordre du jour : l'extraction d'une parcelle du domaine public et la nomination du coordonnateur communal dans le cadre du recensement 2024.

Accepté à l'unanimité

1. Délibération mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

Compte tenu de la nature et de l'ampleur des travaux, un coordonnateur SPS doit être désigné pour la réhabilitation de l'ancien restaurant. Divers prestataires peuvent assurer cette mission, dont l'entreprise Véritas qui intervient déjà au titre du contrôle technique du bâtiment. Ils proposent cette mission (présence de leur part à chaque réunion de chantier + visite aux entreprises pour vérifier les conditions de travail) pour un montant de 3500 € HT. Monsieur le Maire propose de retenir ce bureau d'étude qui intervient déjà pour ce projet.

Adopté à l'unanimité

Il est précisé que le permis de construire est toujours en cours d'instruction et que la consultation des entreprises s'étendra de la fin juillet à la mi septembre.

2. Nomination référent déontologue

Il est décidé, dans un premier temps, de transférer la charte à tous les membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Il est ensuite nécessaire de solliciter les personnes ayant accepté cette mission afin de savoir si elles acceptent d'être référent pour la commune.

3. Extraction d'une parcelle du domaine public

Afin de pouvoir céder la parcelle communale aux futurs acquéreurs de la maison Dussart, il est nécessaire de l'extraire du domaine public. La procédure d'aliénation dans ce type de dossier (échange) a été modifiée et légèrement simplifiée : il est nécessaire d'informer les administrés puis de mettre à disposition les documents permettant de prendre connaissance du projet. Le conseil municipal accepte cette procédure.

4. Nomination d'un coordonnateur pour le recensement

Monsieur le Maire indique que la commune fera l'objet du recensement de la population en 2024. Il y a lieu de nommer un coordonnateur communal. Celui-ci est chargé d'encadrer l'agent recenseur et saisir les résultats sur la plateforme d'échange avec l'INSEE. La plupart du temps, la secrétaire de mairie assure cette mission.

Laurence Mourgues est sollicitée pour ce rôle qu'elle accepte.

5. Journal municipal

Catherine Fouinat, Gérard Lohézic et Claudine Landes présentent aux membres du Conseil municipal le journal qu'ils ont préparé en collaboration avec Patrick Rames. La version présentée est validée.

6. Compte rendu réunion publique adressage

Une quinzaine de personnes s'étaient déplacées. Il a été décidé d'ajouter la « Place de l'Eglise ». Certains noms de voies ont été modifiés en accord avec les riverains présents concernés.

La validation aura lieu lors de la réunion du prochain Conseil Municipal.

7. Questions diverses

- Concernant les mariages qui ont eu lieu en décembre 2022 et Juin 2023, la Commune a offert, au nom de tous les habitants, des compositions florales d'un montant de 35 à 40 euros. Celles-ci ont été réalisées par Catherine Fouinat.

- PATA : la réalisation pour le Chemin du Mas de Bazelle et Las Bouygues aurait un coup de 2 500 euros.

Les mesures ont été prises pour le chemin du Rat et de chez Jean-Marie Raffy au Mas de Thomas.

Il sera demandé au service voirie du Grand-Figeac s'il est possible de cumuler 3 années de travaux afin de pouvoir procéder à 1km de goudronnage.

- Le Conseil d'école a eu lieu le 13 Juin :

Les prévisions d'effectifs sont de :

- 18 élèves pour Saint Sulpice (2 tout petits, 8 petits, 5 moyens et 3 grands).

- 8 élèves pour Brengues

- 8 élèves pour Marcilhac.

Les travaux à effectuer à l'école : pose de rideaux occultants, changer les chasses d'eau.

Remerciements à Maurice Chalié qui a procédé au débroussaillage de la cour en juin.

- Concernant le Parc, il est à noter l'augmentation des subventions dédiées à Natura 2000. Le débat porte à nouveau sur la présence du loup, incompatible avec l'élevage ovin en extérieur lui-même indispensable à l'entretien des sous bois en vue de la lutte contre les incendies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures.

Le prochain Conseil Municipal se réunira le 6 Septembre 2023 à 20H30.